



FEDERATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS PHILATELIQUES

GROUPEMENT REGIONAL PHILATELIQUE CENTRE LOIRE

PHILATELISTES, NUMISMATES & COLLECTIONNEURS d'AUNEAU & REGION - 1024 XIX

CHAMPIONNAT REGIONAL DE PHILATELIE

R E G L E M E N T

Article 1 : Lieu – dates – organisation.

Un championnat de philatélie régional aura lieu les 1^{er} et 2 mai 2010 au Gymnase Claude PERROT, rue Jean Jaurès 28700 AUNEAU.

Cette manifestation est organisée dans le cadre du 25^{ème} congrès du Groupement Régional Philatélique du Centre Loire par les Philatélistes, Numismates & Collectionneurs d'Auneau & Région (1024 XIX). Elle est placée sous le patronage de la Fédération Française des Associations Philatéliques (FFAP) et du Groupement Régional Philatélique Centre Loire (GRPCL).

Ce championnat est régi par le présent règlement conformément à celui des expositions de la F.I.P.

Article 2 : Niveau de l'exposition.

L'exposition est de niveau régional. Toute demande d'inscription devra être accompagnée du passeport philatélique de la collection, et être attestée par le président de l'association fédérée à laquelle l'intéressé (e) appartient. Une copie du plan de la collection et, si possible, la copie de la dernière feuille de notation devront parvenir à l'adresse mentionnée à l'article 3 ci-dessous pour transmission au jury en même temps que la demande de participation.

Article 3 : Participation – inscription.

Les participants devront avoir acquis le nombre de points nécessaires en championnat départemental, sauf pour la classe ouverte où les premières participations sont acceptées. Les membres, adultes ou jeunes, des associations adhérentes aux deux groupements concernés, les membres d'autres groupements dans la limite des places disponibles, avec accord préalable des présidents des groupements concernés, pourront participer à cette compétition. Les présidents des associations ayant des adhérents susceptibles d'être retenus, devront faire parvenir les demandes de ces membres **avant le 15 mars 2010 dernier délai** à :

Monsieur CRIAUD Jean-Marc, 4 hameau de la fontaine Saint Maur, 28700 AUNEAU

Une fiche de confirmation d'inscription sera envoyée à chaque participant.

Article 4 : Comité d'organisation.

Le comité d'organisation constituée pour cette exposition est composé de :

- Président : Monsieur DUBOIS Patrick
- Commissaire Général : Monsieur CRIAUD Jean-Marc
- Secrétaire : Madame CRIAUD Sandrine
- Trésorier : Mademoiselle DUBOIS Aurélie

Article 5 : Présentation des collections.

Conformément aux articles 6 et 10 du règlement fédéral des expositions philatéliques, l'exposition comprendra les classes compétitives prévues et les participations seront présentées suivant les classifications de l'appendice en annexe.

Les timbres ou documents à exposer devront être présentés sur des feuilles séparées placées verticalement dans les cadres pouvant contenir douze feuilles, soit trois rangées de quatre feuilles de format 24x32 cm au maximum.

Chaque feuille sera insérée impérativement dans une enveloppe protectrice en matière transparente et numérotée dans l'ordre de montage. Toute participation devra être la propriété exclusive de l'exposant. Aucun timbre ou document ne devra porter mention de la valeur ou marque distincte.

Pour les jeunes il conviendra d'indiquer sur la première page, en haut à gauche, la date de naissance de l'exposant.

Le nombre de cadres attribués à chaque participation pourra en principe être le suivant :

- Adultes : 6 cadres de 12 feuilles.
- Cadet (A) – 13/15 ans : 1 cadre de 12 feuilles.
- Juniors (B) – 16/18 ans : 2 cadres de 12 feuilles.
- Espoirs (C) – 19/21 ans : 4 cadres de 12 feuilles.

Toutefois le comité d'organisation se réserve le droit d'admettre, dans des cas particuliers, un nombre de cadres différents. Outre les classes définies en annexe, le comité d'organisation peut adjoindre une cour d'honneur réservée à des participations spécialement invitées..

Article 6 : Passeport philatélique.

Chaque participant à l'exposition devra justifier de la qualité de la collection qu'il présente par la production d'un passeport où doivent être inscrits la classification exacte de sa collection et les niveaux de récompenses obtenues aux diverses expositions auxquelles elle a participé antérieurement.

Le passeport doit être obligatoirement joint à la demande de participation.

Article 7 : Jury Palmarès – Récompenses.

Les jurés sont proposés par le comité d'organisation après accord avec les présidents de groupement et la fédération. Des élèves jurés, ayant le niveau requis en exposition régionale peuvent demander à faire partie du jury.

Le jury dressera un palmarès conformément aux dispositions du règlement fédéral des expositions.

Le jury de la compétition classe ouverte est totalement distinct en composition et en fonctionnement de celui oeuvrant en exposition régionale.

L'attribution des récompenses sera faite en fonction des décisions du jury par une commission comprenant :

- Le président du comité d'organisation.
- Le commissaire général de l'exposition.
- Le président du jury ou un juré délégué par le président du jury.
- Toute autre personne jugée nécessaire par le comité d'organisation.

La lecture du palmarès sera faite le dimanche 2 mai à 11 heures 30.

Article 8 : Montage et démontage des collections.

La mise en place des participations sera effectuée le jeudi 29 avril 2010 à partir de 18 heures par les exposants ou leurs représentants. Aucun objet ne pourra être modifié ou retiré, même partiellement, avant la clôture de l'exposition.

Les exposants ou leurs représentants devront reprendre leur participation le dernier jour de l'exposition, le dimanche 2 mai 2010 à partir de 18 heures, après la fermeture de l'exposition et sous le contrôle du comité d'organisation. Toute collection non enlevée le dernier jour de l'exposition par son propriétaire lui sera retournée, par la poste, à ses frais et risques et périls.

Article 9 : Assurance – sécurité.

Chaque exposant devra obligatoirement remplir, en deux exemplaires, le descriptif de sa collection suivant le modèle annexé au présent règlement. La valeur d'assurance sera indiquée, feuille par feuille et pièce par pièce en donnant, au verso de l'imprimé des précisions sur les pièces philatéliques ayant une valeur égale ou supérieure à 762 euros.

Les frais d'assurance, couvrant la période du jeudi 29 avril 2010 après le montage et jusqu'au démontage le dimanche 2 mai 2010, seront à la charge des exposants.

Le comité d'organisation assurera une protection permanente, de jour et de nuit, et contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile.

Toutefois, les risques matériels de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégâts de toutes espèces etc.) restent à la charge des exposants.

Ceux-ci ont la faculté :

- Soit de demeurer leur propre assureur et devront en cas renoncer (ainsi que leur compagnie d'assurance) à tout recours contre le comité d'organisation et son assureur.
- Soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès de la compagnie de leur choix. Dans ce cas, ils devront joindre une renonciation à recours de cette compagnie d'assurance contre le comité d'organisation et son assureur.
- Soit utiliser par l'intermédiaire du comité d'organisation et par voie d'avenant la police ouverte par la FFAP. Le comité d'organisation n'étant alors qu'un intermédiaire auprès des assureurs, ne pourra encourir de fait aucune responsabilité vis-à-vis de l'exposant.

Dans tous les cas, la valeur de la collection devra être nettement indiquée, page par page et pièce par pièce, faute de quoi la demande d'inscription à l'exposition resterait sans suite, sauf si l'exposant après en avoir été informé se conforme à ses exigences.

En cas de sinistre, chaque exposant doit pouvoir présenter à l'assureur la preuve de l'existence des éléments de collection sinistrée et le détail du contenu de cette collection. Pour ce faire il est indispensable que la collection soit photocopiée en noir et blanc ou en couleur, que chaque élément constituant chaque page soit dûment repéré et inscrit sur la fiche d'inventaire avec sa valeur réelle de remplacement estimée, les indications des catalogues ne sauraient être retenues.

La responsabilité du comité d'organisation n'est engagée qu'à la réception des collections et cesse lorsque les formalités de restitution ont été effectuées.

Article 10 : Modifications du présent règlement.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modifications qu'il jugera utiles. Tous les cas non prévus relèvent exclusivement de la décision du comité d'organisation.

Article 11 : Participation à l'exposition.

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à AUNEAU le 04 janvier 2010

Championnat Régional de Philatélie

AUNEAU 1^{er} et 2 mai 2010

CLASSES D'EXPOSITION

Les collections présentées dans une exposition patronnée par la FFAP sont réparties dans les classes suivantes, établies suivant les règlements de la F.I.P.

Philatélie Traditionnelle (TRA) :

Timbres émis des origines à nos jours, détachés et/ou sur documents.

Collections générales, spécialisées ou d'étude, comprenant des timbres-poste, timbres-taxe, de service, du télégraphe, pour colis postaux, etc. ..., neufs et/ou oblitérés.

- *Division A.* France, Colonies françaises, Monaco, Andorre, Bureaux Français à l'étranger, Occupation française.
- *Division B.* : Europe, Colonies des pays européens et leurs bureaux à l'étranger.
- *Division C.* : Pays d'Outre-Mer.

Histoire Postale (HIS) :

Documents des origines à nos jours

- *Division A.* : étude des marques postales et oblitérations.
- *Division B.* : étude des routes terrestres et maritimes, censure, désinfection, tarifs, opérations militaires, etc.
- *Division C.* : mécanisation postale.

Entiers Postaux (ENT).

Aérophilatélie (AER) :

- *Division A* : poste aérienne de la guerre 1870-1871, ballons montés, papillons de Metz, pigeongrammes.
- *Division B* : précurseurs de la poste aérienne.
- *Division C* :
 - a) liaisons aéropostales (par ballons libres ou dirigeables, avions, hélicoptères, fusées, planeurs)
 - b) aérogrammes (entiers postaux).
- *Division D* : timbres officiels de la poste aérienne.
- *Division E* : timbres semi-officiels et vignettes de poste aérienne.

Philatélie Thématique (THE).

Maximaphilie (MAX) :

- *Division A* : collections par pays (ou groupe de pays).
- *Division B* : collections spécialisées ou d'étude.
- *Division C* : collections thématiques.

Littérature (LIT) :

- *Division A.* : livres, ouvrages.
- *Division B.* : périodiques et bulletins d'associations.
- *Division C* : tout support multimédia et logiciel informatique.

(Les documents ou ouvrages sont à adresser au Comité d'Organisation avec la demande de participation, en deux exemplaires. Un reste acquis au comité d'organisation et l'autre à la F.F.A.P.).

A- Jeunesse participation individuelle (JEU a) :

- CADETS (A) : 13 ans à 15 ans
- JUNIORS (B) : 16 ans à 19 ans
- ESPOIRS (C) : 19 à 21 ans

L'âge limite est celui atteint par l'exposant le 1^{er} janvier de l'année ou l'exposition a lieu.

B- Jeunesse participations de groupe (JEU b) :

La classification est identique à celle de la classe JEU a, l'âge pris en compte étant celui du membre le plus âgé du groupe.

Philatélie Fiscale (FIS).

Astrophilatélie (AST).

Classe ouverte

- Jeunes jusqu'à 18 ans

- Adulte

La participation à cette classe est ouverte aussi à tout exposant dont la présentation n'a jamais été exposée. Elle est aussi de niveau départemental.

Il devra être fourni à l'inscription la photocopie des cinq premières pages.

Classe 12/24 (ou classe courte).

La participation à cette classe est ouverte aussi à tout exposant dont la présentation n'a jamais été exposée. Elle est de niveau départemental.

Les mêmes classes et les mêmes critères de jugement que les classes précédentes s'appliquent à cette classe.

Pour la classe 12/24, elle devient la classe 1 cadre de 16 pages en nationale.

Philatélie Polaire.

Cartes Postales.

Collection libre.

Championnat Régional de Philatélie

AUNEAU 1^{er} et 2 mai 2010

Demande d'Inscription

Exposant

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance (pour les moins de 21 ans) :

Membre de l'Association philatélique fédérée :

N° fédéral de l'association :

Participation

N° de passeport :

Titre de la présentation :

.....

Nombre de cadre de 12 feuilles :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Philatélie traditionnelle | <input type="checkbox"/> Philatélie thématique | <input type="checkbox"/> Fiscale |
| <input type="checkbox"/> Histoire Postale | <input type="checkbox"/> Maximophilie | <input type="checkbox"/> Astrophilatélie |
| <input type="checkbox"/> Entiers Postaux | <input type="checkbox"/> Littérature | <input type="checkbox"/> Classe ouverte |
| <input type="checkbox"/> Aérophilatélie | <input type="checkbox"/> Jeunesse | <input type="checkbox"/> Jeunesse groupe |
| <input type="checkbox"/> Classe 12/24 (+ classe ci-dessus) | | |
| <input type="checkbox"/> Philatélie polaire | <input type="checkbox"/> Cartes postales | <input type="checkbox"/> Collection libre |

Pièces à fournir :

- photocopie plan (Art. 2) passeport (Art. 6)
 pour la classe ouverte, photocopie des 5 p^{ères} pages (Art. 22)

Assurance

Valeur globale à assurer : €

- Collection assurée par l'intermédiaire du Comité d'organisation. L'assurance sera réglée à l'inscription définitive.
- L'exposant assure sa collection. Joindre une décharge datée et signée suivant l'article 9 du règlement.
- Remplir en deux exemplaires l'imprimé "feuilles de valeur assurance et inventaire".
- Je reste mon propre assureur. Joindre la décharge (*modèle joint*)

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition et déclare m'y soumettre sans réserve. Je désire participer avec ma participation désignée ci-dessus.

Fait à, le 2010

Signature de l'exposant

Cachet de l'association
Signature du Président de l'association

Championnat Régional de Philatélie

AUNEAU 1^{er} et 2 mai 2010

RÉCOMPENSES

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Informe le Comité d'organisation qu'il offre pour son compte personnel ou pour le compte de :

Association Philatélique :

..... Coupe (s)

..... Médaille (s)

..... Livre (s)

..... Lot(s) de timbres

Autres

Chèque à l'ordre de P.N.C.A.R.

Date et signature:

A retourner avant le 20 mars 2010

Championnat Régional de Philatélie

AUNEAU 1^{er} et 2 mai 2010

INVENTAIRE

Nom : N° passeport :

Association..... N° fédéral :

Titre de la collection : Classe :

Valeur

Page 1.....€ Page 2€ Page 3.....€

Valeur totale de la collection à assurer :€

N° page	Pièce A	Pièce B	Pièce C	Pièce D	Pièce E	Pièce F	Pièce G	Pièce H	Pièce I	Pièce J	Pièce K	Total
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												

page 1

Total€

Date et Signature de l'exposant

25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												
32												
33												
34												
35												
36												
37												
38												
39												
40												
41												
42												
43												
44												
45												
46												
47												
48												
49												
50												
51												
52												
53												
54												
55												
56												
57												
58												
59												
60												

page 2

Total€

Date et Signature de l'exposant

61												
62												
63												
64												
65												
66												
67												
68												
69												
70												
71												
72												

page 3

Total€

Date et Signature de l'exposant

Championnat Régional de Philatélie

AUNEAU 1^{er} et 2 mai 2010

Nom : N° passeport :(1)

Association..... N° fédéral :

Titre de la collection :

Classe :

Ayant pris connaissance du règlement et des conditions requises pour pouvoir participer au championnat régional de philatélie.

Je déclare demeurer mon propre assureur et en conséquence je renonce à tout recours contre le Comité d'Organisation et son assureur.

Date et Signature de l'exposant

(1) Pour les classes « ouverte et 12/24 » si c'est une première participation le numéro de passeport n'est pas nécessaire. Cette participation est de niveau départemental.